Th. SIMAR

CONGO

Revue générale de la Colonie belge

Octobre 1924

EXTRAIT

Léopold II et l'Erythrée

BRUXELLES
GOEMAERE, Imprimeur du roi, Éditeur
Rue de la Limite, 21

1924

LÉOPOLD II ET L'ÉRYTHRÉE

Un des faits les plus curieux de la période d'après-guerre, en Belgique, c'est l'intérêt qui s'attache à la personne de notre défunt souverain, Léopold II. L'époque des critiques passionnées semble définitivement disparue. On ne veut plus voir en lui que l'homme qui voulut notre patrie plus grande et plus prospère, et qui désira avec ardeur faire de cette petite nation un vaste empire. On sait aussi qu'il ne bornait pas son ambition à la conquête du bassin du Congo et qu'il avait peut-être rêvé de mettre d'une façon quelconque, la main sur l'Egypte, dont le protectorat avait été ardemment disputé entre la France et l'Angleterre à la suite du percement de l'isthme de Suez. Mais ce qu'on ignore totalement, croyons-nous, c'est qu'à un certain moment Léopold II amorça des négociations avec le gouvernement italien pour la cession à bail de l'Erythrée.

Nous avons retrouvé dans des papiers qui ont appartenu à Léopold II un petit dossier relatif à ce curieux projet, qui peut être dévoilé aujourd'hui, puisqu'il n'a plus qu'une valeur historique.

Bien que le dossier ne soit pas complet, il permet cependant de reconstituer la genèse et les péripéties de l'affaire.

On n'ignore pas que l'Italie, pour se consoler de la perte de la Tunisie, avait occupé Massavah, sur la mer Rouge, et de là s'avançait peu à peu vers les hauts plateaux abyssins (1). Le traité d'Ucciall, signé en 1889, faisait du roi d'Italie l'intermédiaire reconnu pour les relations diplomatiques avec les puissances étrangères; dès lors, l'Italie regarda l'Abyssinie comme un *protectorat italien.*

Quant à l'Angleterre, malgré les réclamations françaises, elle transformait insensiblement l'Egypte en protectorat anglais. Un pacte anglo-italien de 1891 délimita les sphères d'influence des deux puissances. L'Angleterre reconnut que l'Abyssinie rentrait dans la zone d'influence italienne. L'Italie consentit à laisser Kassala à

(1) Sur cette question, cf. G. P. Gooch, *History of Modern Europe.* 1878-1919, 1923, p. 276 et suiv.

l'Angleterre, mais une garnison italienne y fut maintenue provisoirement pour des raisons militaires. Libre du côté anglais, l'Italie se mit en mesure d'occuper plus sérieusement l'Abyssinie, en même temps qu'elle proclamait son protectorat sur la côte des Somalis.

Quant à la France, elle n'admettait ni le protectorat anglais, sur l'Egypte, prélude de l'occupation du Soudan, ni la mainmise indirecte de l'Italie sur l'Abyssinie, parce que l'Italie, à ce moment, faisait partie de la Triple Alliance. Aussi, soutint-elle secrètement le ras Ménélik, qui supportait impatiemment l'influence italienne et ne tarda pas à entrer en hostilité ouverte avec sa *protectrice* parce que, disait-il, celle-ci intriguait avec les ras voisins, rebelles à son autorité. Contre toute attente, Ménélik réussit à capturer une garnison italienne et arrêta net l'avance des Européens. Dès 1895 donc, l'Italie se trouvait en difficulté en Abyssinie et une partie de l'opinion publique murmurait contre la politique impérialiste du ministre Crispi.

C'est à ce moment précis, en 1895, qu'entre en scène notre souverain.

Le 7 mai 1895, Léopold II écrit personnellement à notre ministre de Belgique à Rome et lui annonce l'arrivée prochaine de Me Sam Wiener, qui est en rapport constant avec les principaux établissements financiers du pays et désirerait se mettre en relation d'affaires avec les Italiens. Le ministre est prié de lui donner des lettres d'introduction pour diverses firmes de Rome, de Gênes et de Milan. Le roi signale, en terminant, que Me Wiener a gagné pour lui des procès importants et qu'il est administrateur de la *Société Générale Africaine,* dont le siège est à Anvers.

En quoi consistait cette Société générale africaine ? Les documents que nous possédons ne nous renseignent pas à ce sujet. Il est très probable qu'il s'agissait d'une de ces vastes combinaisons commerciales et financières qui jaillissaient si facilement du cerveau de Léopold II et qui couvraient des projets politiques ruminés par lui seul.

Quoi qu'il en soit, le roi écrit en même temps à Sam Wiener qu'il a prévenu le ministre de Belgique à Rome, mais qu'il ne peut donner à son envoyé un appui officiel. Ni le gouvernement belge, ni moi, écrit-il, ne pouvons avoir l'air de nous immiscer dans les affaires italiennes et paraître leur imprimer un caractère international. « Vous ferez bien, tout au moins actuellement, continue le roi, de ne pas dire aux Italiens que vous êtes administrateur de la Société Générale Africaine, mis en avant par moi auprès des ministres Di Rudini et Visconti-Venosta pour l'obtention d'un bail dans l'Erythrée. »

Le roi semble donc avoir jeté des coups de sonde dans l'entourage

immédiat de Crispi et n'avoir point été découragé du premier coup.

Nous ignorons les résultats des démarches de Sam Wiener, mais nous sommes certains qu'elles n'ont pas échoué totalement, car voici que l'affaire se corse tout à coup.

Baratieri vient d'entamer sa marche en avant et de subir en Abyssinie la grosse défaite d'Adoua (mais 1896). Les Italiens se retirent en désordre sur Massavah. Crispi doit abandonner le pouvoir et les tentatives de domination abyssine échouent misérablement. Pour comble de malheur les derviches révoltés ont occupé le Soudan et se sont avancés jusqu'à Berber et à Kassala, où ils assiègent la garnison italienne. Le gouvernement anglais, alarmé pour l'Egypte, annonçait à la Chambre des Communes la formation d'un corps d'expédition qui marcherait de Wadi Halfa sur Dongolah. La situation diplomatique se tend donc et crée une de ces situations embrouillées dont Léopold II sait très bien tirer parti. L'Italie est hors de cause et elle semble prête à liquider une entreprise si mal tournée. Elle éprouve quelque mécontentement à l'égard de l'Angleterre, qui l'a entraînée dans l'aventure pour faire pièce à la France.

Pour l'Angleterre, l'équipée des derviches arrive à point, car elle permettra, sous prétexte de protéger l'Egypte et de secourir la garnison italienne de Kassala, d'envahir le Soudan et de marcher sur Karthoum. La France a tout de suite compris le calcul anglais et elle va s'appliquer à le déjouer. Le ministre des Affaires étrangères, M. Léon Bourgeois, attira l'attention de l'ambassadeur anglais sur la gravité de la situation qui pourrait résulter d'une campagne dans le Soudan. Et le 2 avril 1896, à la Chambre des députés (1), il répétait encore que la France, voulant maintenir à la question égyptienne son caractère européen, verrait avec inquiétude des entreprises qui ajourneraient *sine die* l'évacuation de l'Egypte par les troupes anglaises.

Mais se doutant bien que le gouvernement anglais passerait outre quand même, le cabinet Bourgeois déclancha à son tour une contre-offensive diplomatique. Il commença à négocier avec Ménélik et décida lui aussi d'intervenir au Soudan, sous prétexte de combattre les derviches. Aussi chargea-t-il le capitaine Marchand d'organiser rapidement une expédition qui quitterait le haut Ubanghi et s'engagerait vers le haut Nil en essayant de gagner de vitesse l'expédition anglaise annoncée (24 février 1896). C'était le duel Marchand-Kitchener qui se préparait. Mais il y a un troisième Etat qui, le cas

(1) Gooch, *op. cit.*, p. 280.

échéant, interviendrait utilement contre les derviches et s'assurerait aussi la possession du Soudan. C'est l'Etat Indépendant du Congo. Et le rêve de Léopold II d'atteindre le haut Nil, peut-être l'Egypte, se précise en un plan audacieux. L'heure est favorable. Le marquis di Rudini, qui a succédé à Crispi, est probablement au courant des projets du monarque (voir la lettre à Sam Wiener). Di Rudini, francophile, a manifesté son mécontentement à l'égard de l'Angleterre en publiant, sans crier gare, un Livre vert où toutes les tractations entre Crispi et le gouvernement de Londres sont exposées (1). Il n'est pas partisan de la politique impérialiste et semble l'homme de la liquidation des affaires coloniales. Si l'on pouvait obtenir l'Erythrée à bail, préparer en même temps une expédition contre les derviches (l'expédition Chaltin de 1897), ouvrir ainsi une voie de communication entre l'Etat et la mer Rouge, quelle position superbe n'occuperait-on pas lors du règlement fatal de la question d'Egypte ?

Des négociations s'amorcent, sur la teneur desquelles notre dossier ne nous renseigne malheureusement pas. Mais nous savons qu'elles se font par l'intermédiaire du général Dal Verme, député.

Le 30 novembre 1896 (2), Dal Verme développe une interpellation à la Chambre « pour connaître les intentions du gouvernement au sujet de l'Erythrée ». Il proposait à mots couverts de céder une partie du territoire de la Colonie *senza per ora stabilire ne a chi ne come*. Cette déclaration bizarre est accueillie par des murmures et des interruptions à droite, des rires sur les bancs socialistes. M. Sonnino interrompt brusquement : « Mettez l'Erythrée aux enchères publiques. » L'affaire ne marchait pas. Dal Verme insinue derechef qu'on pourrait faire une cession partielle moyennant juste prix. Des cris couvrent aussitôt sa voix : *Ma quale? E a chi? A chi?...*

En réalité ,Dal Verme savait fort bien comment et à qui on céderait l'Erythrée. Mais il n'osait pas le dire. C'est Léopold II qui avait dressé l'avant-projet de cession à bail, et ce fut Dal Verme qui l'emporta à Rome, où il fut examiné avec soin.

Le dossier renferme plusieurs ébauches de la main du roi luimême.

Le projet définitif était conçu comme suit :

Les possessions italiennes, tant de l'Erythrée que celles qui sont comprises dans les sphères d'influence reconnues par le protocole

(1) Cf. *Revue des Deux Mondes*, III, 1896, pp. 956-957.

(2) Dans le dossier se trouve la brochure contenant le discours de Dal Verme. *Sulla colonia Eritrea. Discorso del deputato Dal Verme pronunziato alla camera dei deputati nella tornata del* 30 *novembre* 1896. Roma, 1896.

du 15 avril 1891 (il s'agit du protocole anglo-italien), sont données à bail à la *Société Congolaise de Colonisation et d'Exploitation* pour la durée de........ ans (à fixer) aussi longtemps que les territoires du Congo resteront comme Etat indépendant ou comme colonie ou province belge, sous la souveraineté du roi Léopold et de ses successeurs.

Les revenus seront partagés en deux parties : une moitié sera remise au gouvernement italien (c'est le juste prix dont parle Dal Verme), l'autre moitié servira de rémunération aux capitaux de la Société.

L'administration recrutera une part de son personnel en Italie, ainsi que les officiers de sa force armée.

Les emprunts seront cotés à la Bourse italienne. Les nationaux des deux parties jouiront d'égales immunités. L'Italie conservera Massavah, où l'administration de la Société n'aura que des douanes, un quartier commercial et des quais.

La Société fera usage d'un pavillon à déterminer. Le gouvernement italien et la Société congolaise se réservent jusqu'au 1er janvier 1898 de conclure le contrat envisagé.

Le projet est suivi d'un mémorandum dans lequel le roi assure qu'il tient compte du désir du gouvernement italien de rétrocéder Kassala à l'Egypte, c'est-à-dire à l'Angleterre. Ce serait, croit-il, le moyen d'amadouer Londres et de rendre le gouvernement anglais favorable à la proposition. Du reste, comme nous le verrons plus loin, Léopold II compte sur l'empereur d'Allemagne pour obtenir les bonnes grâces du Foreign Office.

Le roi ajoute que, la contrée étant peu fertile, on devrait lui concéder quelques territoires vacants qui pourraient être mis en valeur : les environs de Kassala, le Sennar surtout, qui lui fournirait un point de jonction entre sa base d'opération, le bassin du Congo et les possessions italiennes. La meilleure ligne de transit serait : Nil, Sennar, Suc-abu-sin, Tomat, Kassala. Pour que Ménélik accueille la convention avec bienveillance, on établirait une fusion entre la Société milanaise du Benadir et la Société congolaise, accord qui rassurerait Ménélik sur les intentions de ses voisins immédiats.

L'avant-projet du général Dal Verme fut l'objet à Rome d'un examen attentif. Du côté italien, on insiste sur la nécessité de la rétrocession de Kassala à l'Angleterre et sur les modifications éventuelles de la nouvelle frontière entre l'Abyssinie et les possessions italiennes. En outre on fait deux réserves.

Léopold II avait évidemment subordonné son adhésion à la possibilité de constituer la Société et de trouver les capitaux nécessaires.

Le gouvernement italien déclarait ne pas vouloir attendre : il voulait liquider l'affaire au plus vite et fixer sans retard le sort de la colonie.

La seconde réserve se rapportait à la création d'une route d'étapes entre le Congo et l'Erythrée, ce qui aurait pour résultat d'allonger encore le délai du contrat. Les Italiens jugeaient probablement que Léopold II n'était pas en mesure de venir à bout des derviches et que son dessein n'était qu'un rêve enfanté par son imagination. En outre, les Italiens pessimistes ne voulaient même plus entendre parler d'une coopération possible de la garnison de Massavah avec les troupes de la Société. Dès que le bail serait installé, la Société se débrouillerait. La garnison de Massavah se contenterait de défendre cette place si elle était attaquée.

En revanche, le gouvernement italien s'engageait à appuyer auprès du gouvernement anglais, à l'occasion des pourparlers concernant la rétrocession de Kassala, la demande que le roi Léopold ferait en vue d'obtenir à bail le Sennar avec garnison congolaise ou mixte à Kassala.

A la suite de ces observations italiennes, les deux parties s'étaient engagées à fixer au 1[er] janvier 1898 le terme ultime de la signature du contrat.

Nous avons déjà signalé plus haut l'importance que Léopold II attachait à l'adhésion de l'Allemagne pour la réussite de son hardi plan.

Nous avons, en effet, découvert dans une autre liasse un projet de protocole à signer par l'empereur Guillaume. Ce document nous apprend quelles espérances notre roi frondait sur le prestige du souverain allemand. Il le chargeait d'amener la France et l'Angleterre à consentir au bail, et, en échange, offrait aux industriels allemands une participation dans l'entreprise nouvelle (1).

Voici le texte du protocole rédigé entièrement par Léopold II :

« S. M. I. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, ayant été informée « du désir de S. M. le roi d'Italie de donner à bail au souverain » du Congo la sphère d'influence italienne en Afrique telle qu'elle » a été déterminée par le protocole de 1891, s'est montrée sympa- » thique à la dite solution.

» Elle l'appuiera à Londres et à Paris et cherchera à amener les » Anglais à consentir à ce que l'Egypte donne le Sennar à bail

(1) C'est du reste Guillaume II qui, pour sauver la garnison italienne de Kassala, engagea l'Angleterre à marcher sur Dongola. Cf. *Die Krügerdepesche und das europäische Bündnis-system* 1896, Berlin, 1923 (XX[e] vol. de la coll. *Grosse Politik der europäischen Kabinette*, 1871-1914).

» au souverain du Congo aux conditions du bail de la sphère italienne.

» S. M. I. permet au souverain du Congo de recruter dans l'Afrique » méridionale allemande. Les recrues de l'administration du bail » italien et égyptien pourront être exercées sur territoire allemand, » notamment à Malmedy (ou bien pourront être exercées dans le » Grand-Duché de Luxembourg, S. M. l'empereur d'Allemagne se » portant fort de l'acquiescement du Grand-Duc et de son gouver- » nement).

» S. M. I. accordera dans l'Empire la cote des valeurs de l'admi- » nistration.

» Il est également entendu entre LL. MM. l'empereur d'Allemagne » et le roi Léopold II, souverain du Congo, que Leurs Majestés pour- » suivront de tous leurs moyens la formation d'une société congolaise » internationale d'étude pour l'utilisation et l'exploitation des con- » cessions et chemins de fer et de travaux publics, notamment en » Asie Mineure, en Chine et au Maroc, et s'emploieront pour appuyer » dans ses demandes pour l'obtention de ces concessions.

» Les commandes à résulter de ces concessions seront partagées » entre les industriels des pays dont les capitalistes auront formé » la dite société congolaise internationale d'étude et d'exploita- » tion. Si les circonstances exigent que les intérêts et les travaux » de la dite société soient protégés par des forces armées de justice, » S. M. le souverain du Congo dans les limites de ses moyens les mettra » au service de la Société à sa disposition. ».

Ce curieux texte suggère quelques observations intéressantes. Tout d'abord il nous dévoile les rêves colossaux qu'enfanta l'imagination prodigieuse de notre souverain. Il ne se contente déjà plus de l'Erythrée. Il se voit dirigeant sous mains de puissantes entreprises en Chine, au Maroc, en Asie Mineure. Vous apercevez d'ici la petite Belgique, imbue de l'esprit de clocher, se lançant dans des entreprises lointaines, revivant l'épopée des conquérants portugais et espagnols du XVIme siècle ? Quelle figure auraient faite nos parlementaires s'ils avaient été au courant des combinaisons royales ?

En second lieu, Léopold II a deviné l'ambition impérialiste allemande. Les trois points sensibles de la nouvelle politique d'expansion germanique sont bien — l'avenir l'a démontré — le Maroc (Algésiras, Agadir), la Chine (Tsingtao), l'Asie Mineure (chemin de fer de Bagdad).

Sans avoir l'air d'y toucher, il avertit Guillaume II.

Je sais, insinue-t-il, ce que vous désirez et j'ai deviné votre pensée. Mais prenez garde ! Si vous présentez vos projets sous l'étiquette allemande, vous ameuterez contre vous les grandes puissances, surtout l'Angleterre et la France. Soyez donc plus adroit ! Cachez vos desseins

sous une firme internationale, ne parlez pas de votre poudre sèche, ne brandissez pas votre menaçante épée; laissez-moi faire, et vos industriels, vos commerçants, vos financiers auront satisfaction. N'est-ce pas sous une forme internationale que j'ai réussi à constituer mon empire africain ? Croyez-moi, la diplomatie et la paix valent mieux que la mauvaise humeur et la violence.

Si Guillaume II avait écouté cette voix insinuante, il serait encore empereur d'Allemagne et l'industrie allemande aurait peut-être conquis le monde. Envisagés du point de vue de la grande politique, les desseins de Léopold II sont donc beaucoup moins chimériques qu'ils n'apparaissent à première vue.

Malgré cela, l'affaire de l'Erythrée ne réussit point, et cela pour plusieurs motifs.

Tout d'abord l'interpellation Dal Verme avait montré que l'opinion italienne n'admettrait vraisemblablement pas la transformation de la colonie. Si découragée qu'elle fût par le désastre d'Adoua, elle ne pousserait pas la condescendance jusqu'à une humiliation, car c'en était une : l'Italie, grande puissance reconnaissant son incapacité coloniale et passant la main, au fond, à la Belgique, puissance de troisième ordre.

Ce sentiment perce très nettement dans une lettre de la légation de Rome adressée à un familier de la cour de Bruxelles, le 31 décembre 1896. On a l'impression que, si le marquis di Rudini paraissait favorable à la combinaison, le marquis Visconti-Venosta était « beaucoup moins communicatif que le président du conseil, et... ne s'était pas prononcé ».

Le ministre des Affaires étrangères pensait qu'il était impossible d'abandonner complètement l'Erythrée ou de la maintenir comme colonie militaire. D'après lui, Ménélik lui-même préférait que l'Italie conservât ses possessions pour ne pas renforcer la puissance des ras vassaux, qui ne songeraient qu'à étendre les territoires du Tigré.

En second lieu, il est très probable que l'Angleterre, qui soupçonnait également les grandioses projets du souverain de l'Etat Indépendant au Soudan et dans le haut Nil, et qui avait eu vent de l'expédition préparée dans l'Uele contre les derviches, n'accueillit pas les avances qui lui furent faites.

De plus, l'empereur d'Allemagne lui-même n'aura pas vraisemblablement prêté l'oreille aux propositions qui venaient de Bruxelles.

Enfin, la révolte des soldats Batetela portait au Congo même un coup terrible aux projets ultérieurs de Léopold II.

En tout cas, il valait la peine de conter une histoire vraie qui causera quelque surprise aux fascistes de M. Mussolini.

Th. SIMAR.